

COMMUNIQUE DE PRESSE :

*« Suite à la récente médiatisation concernant l'enquête le concernant, le Père Régis PEYRARD ne souhaite pas s'exprimer sur le contenu du dossier pénal, dont il n'a qu'une connaissance partielle, faute pour son Conseil d'avoir pu, à cette date, en obtenir une copie de la part du Tribunal de SAINT-ETIENNE.*

*Il confirme, cependant, avoir été entendu, le 27 avril dernier par la Gendarmerie de SAINT-ETIENNE, ensuite d'une plainte déposée pour des faits d'atteinte sexuelle datant de 1992 et 1993. Il a aussi été entendu, ce même jour, sur des faits plus anciens, datant pour certains de plus de 40 ans. Malgré l'ancienneté des faits et des problèmes de mémoire, le Père PEYRARD a apporté aux enquêteurs toutes les explications qu'il était en mesure de fournir sur les faits, sans retenue, ni réserve.*

*Le Père PEYRARD, attend la tenue de son procès, le 20 novembre prochain, assurant qu'il collaborera, complètement, à cette œuvre de justice et de vérité et espère qu'elle participera à l'apaisement des plaignants. »*